



## Candidature à la distribution d'arbres le week-end de la Sainte-Catherine

---

### De quoi s'agit-il ?

Chaque année, le Service public de Wallonie sélectionne les communes qui distribueront des arbres et arbustes au grand public le week-end de la Sainte-Catherine, lors d'un événement consacré à l'arbre et à ses bienfaits.

Les 60 communes sélectionnées reçoivent les plants et le matériel promotionnel liés à l'évènement.

### En pratique :

#### **A qui s'adresse ce formulaire ?**

Aux administrations communales wallonnes uniquement.

#### **Quels sont les critères de sélection des communes distributrices ?**

- a) La répartition géographique entre les communes sélectionnées, afin d'éviter la sélection de deux communes contiguës ;
- b) L'année de la dernière sélection, en donnant la priorité aux sélections les plus anciennes ;
- c) La labellisation « Commune Maya », à l'exception de celles qui ont été retenues pour la distribution de 2017 ou de 2018 ;
- d) Le programme d'animations proposées pendant la Semaine de l'Arbre et lors de la distribution.

#### **Que reçoivent les bénéficiaires ?**

##### *a) Fourniture de plants :*

La Direction de la Nature et des Espaces verts du Service public de Wallonie fournit aux communes distributrices des plants de différentes espèces, dont une quantité plus importante de l'essence mise à l'honneur. Pour cette année 2019, il s'agit du Cornouiller. Ces plants sont issus d'un partenariat privilégié établi avec les groupements professionnels de pépiniéristes wallons.

La répartition des 120.000 plants disponibles est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Ils sont livrés aux bénéficiaires dans la semaine précédant la distribution.

##### *b) Fourniture de supports de communication :*

La Direction de la Nature et des Espaces verts, en partenariat avec la Direction de la Communication de la DGO3 (CREA), fournit également les supports de communication liés à la thématique annuelle de la Semaine de l'Arbre. Le nombre de brochures et d'affiches distribuées est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Les supports de communication sont prioritairement destinés aux communes sélectionnées mais sont également disponibles, sur demande, pour les autres communes ou associations.

### A quoi s'engagent les bénéficiaires ?

- Les communes sélectionnées s'engagent à distribuer les plants et les documents promotionnels le week-end de la Sainte-Catherine, soit le samedi 23 et/ou le dimanche 24 novembre 2019.
- Les communes sélectionnées s'engagent à maintenir la qualité des plants fournis jusqu'au jour de la distribution, en garantissant des conditions de stockage optimales.
- Les plants sont distribués à toute personne se présentant aux lieux de distribution, quelque soit la commune de résidence, sans aucune forme de favoritisme ou d'exclusion.
- Les plants sont distribués de manière équitable, en fonction du nombre de personnes qui se présentent sur le lieu de distribution.
- Deux activités minimum sont organisées par les communes sélectionnées dans le cadre de la Semaine de l'Arbre : l'une en cours de semaine (par exemple dans les écoles), l'autre lors de la distribution de plants.

La distribution de plants au public fait partie d'une démarche générale de sensibilisation à l'arbre et à ses bienfaits, aux espaces verts, à la nature et à l'environnement. Aussi, les communes sont-elles invitées à collaborer avec le secteur associatif de leur territoire (asbl, écoles, mouvements de jeunesse, ...) pour mettre ces thématiques en avant.

Afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération, les agents de la Direction de la Nature et des Espaces verts parcourent une partie des communes sélectionnées le jour de la distribution. N'hésitez pas à leur transmettre vos remarques dans le but d'améliorer l'évènement.

La Direction de la Nature et des Espaces verts se réserve par ailleurs le droit de demander des justifications et à prendre les mesures nécessaires en cas de manquement aux principes mentionnés ci-dessus.

### Quels sont les délais et échéances de la procédure ?

14/02-30/04/2019	Formulaire d'inscription accessible en ligne.
07-08/2019*	Notification de la sélection.
31/10/2019	Mise à disposition du matériel de communication.
18-21/11/2019	Livraison des plants dans les communes sélectionnées.
18-23/11/2019	Programmation d'une animation en semaine.
23-24/11/2019	Distribution des plants au public + animation.

\*Les dates mentionnées sont données à titre indicatif.

### Comment poser sa candidature valablement ?

Le formulaire n°1 - Candidature à la distribution d'arbres le week-end de la Sainte-Catherine, est accessible sur le site internet de la Semaine de l'Arbre <http://environnement.wallonie.be/semaine-arbre> ou via le Portail de la Wallonie ([www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)).

Sont à joindre au formulaire de candidature :

- L'accord écrit et signé du Collège communal (extrait de séance décisionnelle ou selon le modèle prévu en annexe du formulaire).
- La liste des activités prévues dans le cadre de la Semaine de l'Arbre (minimum une en cours de semaine et une lors de la distribution).

Le formulaire de candidature est à compléter en ligne pour le **30/04/2019** au plus tard.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : [www.environnement.wallonie.be/semaine-arbre](http://www.environnement.wallonie.be/semaine-arbre)  
Contact : SPW – Direction de la Nature et des Espaces verts : 081/33.58.28 - [semaine.arbre.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:semaine.arbre.dgarne@spw.wallonie.be)